

Programme

Préambule :

- ▶ Le cadre juridique applicable.
- ▶ La distinction entre le statut des citoyens européens et celui des étrangers non citoyens européens.

1) Les conditions d'entrée sur le territoire français.

2) Les principaux titres de séjour prévus par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

- ▶ La carte de séjour temporaire.
- ▶ La carte de séjour pluriannuelle.
- ▶ La carte de résident.

3) Les principales catégories énoncées par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

- ▶ Le conjoint de Français.
- ▶ Le parent d'enfant français.
- ▶ Les mineurs et les jeunes majeurs.
- ▶ La catégorie d'étrangers visée à l'article L. 423-23 (le droit au respect de la vie privée et familiale).
- ▶ L'étranger nécessitant des soins médicaux en France.
- ▶ Les étrangers ayant leur résidence en France depuis une certaine durée.
- ▶ L'étranger admis exceptionnellement au séjour.
- ▶ L'ascendant à charge de Français et l'enfant étranger d'un ressortissant de nationalité française.
- ▶ Les statuts particuliers (étudiant, salarié, réfugié...).

4) Les régimes spéciaux :

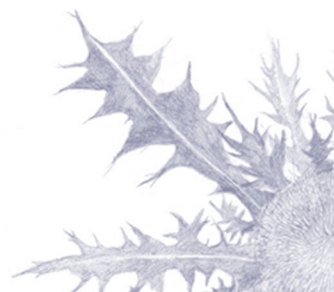
- ▶ L'accord franco-algérien.
- ▶ L'accord franco-tunisien.
- ▶ L'accord franco-marocain.
- ▶ Les accords passés entre la France et certains Etats francophones d'Afrique subsaharienne.

5) Le regroupement familial (présentation synthétique).

Intervenant : Laurent Forté, juriste et formateur spécialisé en droit des étrangers.
Permanent du CICADE depuis 2000.



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



CICADE
Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès
au(x) Droit(s) des Exclus
28 rue du Faubourg Boutonnet
34090 Montpellier
04 67 58 71 52 /centre@cicade.org
www.cicade.org